

14 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 14 décembre 2022, à 18 h 30, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : MME ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE

MME VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIER, DISTRICT N° 1

M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N° 2M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N° 3

M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N° 4 MME FRANCINE CRAIG, DISTRICT N° 5 M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N° 6

EST AUSSI PRÉSENTE : MME ELYSE BELLEROSE,

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC: ENVIRON 9 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 30.

2022-12-493 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté, comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU BUDGET 2023
- 4. PUBLICATION DU BUDGET
- 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-494 3. ADOPTION DU BUDGET 2023

La mairesse présente le « BUDGET 2023 »

ATTENDU QUE d'après le budget présenté précédemment, la Municipalité

aura à pourvoir, au cours de l'année 2023, à des dépenses

totalisant 7 308 954 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable totalise **733 285 000 \$**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE

ET RÉSOLU :

449



QUE le budget de l'année 2023, prévoyant des revenus et des dépenses de **7 885 259 \$**, soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-495 4. PUBLICATION DU BUDGET

ATTENDU QUE l'article 957 du Code municipal du Québec stipule que la

Municipalité doit distribuer, à chaque porte, le budget 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE

ET RÉSOLU:

QUE le budget de l'année 2023 soit joint à l'envoi du prochain compte de taxes afin que chaque propriétaire puisse en prendre connaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-496 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU la présentation faite par madame la mairesse concernant le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ

ET RÉSOLU:

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 qui est susceptible d'être révisé à chaque fin d'année :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2023	2024	2025	Mode de financement prévu
ADMINISTRATION	1010			I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
BARRAGE LAC BASTIEN / RÉFECTION (INCLUANT ESCALIERS)	25 000 \$	Х	х	Règlement emprunt Subvention
BARRAGE LAC DONTIGNY	150 000 \$			Règlements emprunt Subvention
BARRAGE LAC GAREAU / RÉFECTION	565 000 \$			Taxe spéciale / Subvention
BARRAGE LAC LOUISE	25 000 \$	х		Règlement emprunt Subvention
BARRAGE LAC MARCHAND	65 000 \$			Règlement emprunt Subvention
LOISIRS ET CULTURE				
CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS / RENOVATION	2 300 000 \$			Règlement emprunt Subvention
MAISON DE LA CULTURE / GALERIE	15 000 \$			Fonds de roulement
PARC DES ARTS / RÉAMÉNAGEMENT (2023 SCENE)	15 000 \$	215 000 \$		Règlement emprunt Subvention
PARC DU VILLAGE / PLAN AMÉNAGEMENT	25 000 \$			Règlement emprunt Subvention Fonds de parc
PARC ESCALADE / AMÉNAGEMENT ÉVALUATION BÂTISSE CENTRE SERVICES	245 000 \$	600 000 \$		Règlement emprunt Subvention
PLAGE MUNICIPALE / RÉAMÉNAGEMENT		325 000 \$		Règlement emprunt Subvention



N° de résolution ou annotation

SERVICE PRÉVENTION INCENDIE				
APPAREILS DE PROTECTION				
RESPIRATOIRE ISOLANTS ET	148 000 \$			Règlement emprunt
AUTONOMES (APRIA)				Subvention
BORNES SÈCHES	125 000 \$	27 500 \$	27 500 \$	Fonds de roulement
VÉHICULE (AVEC SIRÈNE ET				
GYROPHARE) 50/50 AVEC ST-COME	30 000 \$			Règlement emprunt
TRAVAUX PUBLICS				
CAMION (PICKUP) GAZON				
(remplacement du 150)	60 000 \$			Règlement emprunt
ÉCLAIRAGE DE RUE / TRANSITION AU				Règlement emprunt
DEL	50 000 \$	130 000 \$		Subvention
ENTREPOT GARAGE	109 190 \$			Subvention
GARAGE ET ÉCOCENTRE /				
DÉMÉNAGEMENT OU		15 000 \$		Règlement emprunt
AGRANDISSEMENT				Subvention
HOTEL DE VILLE / RÉFECTION		FF 000 ¢		
STATIONNEMENT		55 000 \$		Règlement emprunt
PAVAGE (2023 : LACHAPELLE, LOUISE				
4H, 2024 : BASTIEN, DE L'ILE, DE LA	5 000 000 \$	3 500 000 \$	1 250 000 \$	Règlement emprunt
RIVIÈRE)				Subvention
REMORQUE GAZON	8 500 \$			Fonds de roulement
VÉHICULE ÉLECTRIQUE	3C 000 ¢	3C 000 ¢		Règlement emprunt
VEHICULE ELECTRIQUE	36 000 \$	36 000 \$		Subvention
AQUEDUCS ET ÉGOUT				
AQUEDUC 4H (2023 TELEMETRIE,	15 000 \$		40 000 \$	Règlement emprunt
2024 BÂTIMENT)	13 000 \$		40 000 \$	Subvention
AQUEDUC ADAM (ACQUISITION				
TERRAIN, ALIMENTATION EN EAU,	250 000 \$	2 000 000 \$		Règlement emprunt
RÉFECTION RÉSEAU, ETC.)				subvention
AQUEDUC MCMANIMAN	15 000 \$		x	Règlement emprunt
	•			Subvention
AQUEDUC RENTIERS télémétrie	15 000 \$	x		Règlement emprunt
(ALIMENTATION EN EAU)	•			Subvention
AQUEDUC VILLAGE BRANCHEMENT	100 000 \$			Règlement emprunt
P#3 ET P#4 AQUEDUC ET ÉGOUT VILLAGE / RUES				Subvention
MANQUANTES	100 000 \$	х		Règlements emprunt Subvention
	21 F00 ¢			
DOUCHES OCULAIRES	31 500 \$			Fonds de roulement
ÉGOUT VILLAGE TÉLÉMÉTRIE	15 000 \$			Règlements emprunt Subvention
				Subvention
ENIVIDONINE ATAIT				
ENVIRONNEMENT				
1040, RUE PRINCIPALE RÉHABILITATION DE SITES	10 000 \$			Subvention
CONTAMINÉS / BÂTISSE	10 000 \$			Subvention
1040, RUE PRINCIPALE /				
DÉCONTAMINATION	200 000 \$	300 000 \$		Règlement emprunt
AMÉNAGEMENT	200 000 \$	300 000 \$		Subvention
,EIW (OEIWEIW)				Sasvendon
DÉVELOPPEMENT				
				Règlement emprunt
AFFICHAGE DIRECTIONNEL	125 000 \$	35 000 \$		Subvention
TOTAL	9 873 190 \$	7 238 500 \$	1 317 500 \$	
ISTAL	1			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution ou annotation

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2022-12-497 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 18.

(signé)
Isabelle Perreault
Mairesse

Birectrice générale et greffière-trésorière